

Namur, le 30 juin 2022

Objet : matériel suggéré

Madame, Monsieur,

Votre enfant arrive en 1ère année. C'est avec un réel plaisir que nous l'accueillons dans sa nouvelle classe.

Vous trouverez, à titre indicatif et facultatif, la liste du matériel suggéré pour que cette année 2022-2023 se déroule dans les meilleures conditions possibles.

L'école fournit gratuitement le journal de classe.

Si le matériel de l'an passé est encore en bon état ou si vous disposez déjà de l'un ou l'autre objet, nous prônons le réemploi. Inutile de refaire un achat!

Il n'est pas également nécessaire de choisir des marques commerciales, ni même des produits chers. A noter qu'il est, par exemple, souvent plus rentable sur le long terme d'acheter un pot de colle de marque plutôt que quatre produits blancs.

Si vous devez investir dans un cartable, nous vous conseillons d'opter pour une mallette standard à compartiments et sans roulette.

Nous insistons pour que l'ensemble du matériel soit marqué au nom de l'enfant et cela afin d'éviter les risques de pertes.

L'enfant qui se verrait prêter du matériel à l'école ne pourra en aucun cas l'emporter à la maison.

En vous remerciant d'avance pour votre compréhension et votre collaboration au bon déroulement de l'année, nous vous souhaitons d'ores et déjà une excellente année scolaire 2022-2023.

L'équipe enseignante et la direction.

Objet : matériel suggéré

Année scolaire 2022-2023.



- 1 classeur (2 anneaux) pour feuilles A4 (dos +/- 4 cm).
- 1 boîte de marqueurs (pas trop fins).
- 1 boîte de crayons de couleur.
- 2 crayons ordinaires, 1 gomme blanche.
- 1 tube de colle **blanche**.
- 1 taille-crayon (avec boîtier si possible).
- 1 latte de 30 cm. rigide et transparente (pas **souple**, ni en métal).
- 1 tablier ou autre vêtement usagé pour se protéger. (Activité « peinture »)
- 1 bonne paire de ciseaux (sans gadget !).
- 1 livre (lecture, coloriage, jeux, ...) pour s'occuper.
- **1 plumier**
- 1 boîte de mouchoirs

Matériel supplémentaire pour la classe d'immersion

- 1 farde à rabats.
- 1 classeur (2 anneaux) pour feuilles A4 (dos +/- 4cm)

Le journal de classe est fourni par l'école.

Tous ces objets seront marqués du nom de l'enfant.

Nous souhaitons que ce matériel soit apporté pour le lundi 29 août.

Merci.

Les titulaires de première année

CONGES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Rentrée scolaire	Lundi 29 août 2022
Fête de la Communauté française	Mardi 27 septembre 2022
Vacances d'automne	Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre 2022
Journée de commémoration	Le vendredi 11 novembre
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Congé de détente	Du lundi 20 février au vendredi 3 mars 2023
Lundi de Pâques	Le 10 avril 2023
Vacances de printemps	Du lundi 1 mai au vendredi 12 mai 2023
Congé de l'Ascension	Jeudi 18 mai 2023
Lundi de Pentecôte	Lundi 29 mai 2023
Les vacances d'été débutent le	Lundi 10 juillet 2023

Objet : estimation du montant des frais réclamés durant l'année scolaire en année.

Madame, Monsieur,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret missions du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école pour l'année scolaire 2022-2023.

Dans sa mission d'enseignement

	Description	Prix estimé
1. Frais scolaires obligatoires		
Activités sportives	Piscine (bus et accès)	+/- 70 € par an
	Cross	1 €
	Tétrathlon	1 €
	Journée ADEPS	8.40 € la journée
Activités culturelles	Classes de forêt	+/- 210 €
	Théâtre	8 €
	Cinéma	4 €
	Spectacles interactifs	8 €
	Sortie parc Reine Fabiola	5 €
Accueil du temps de midi		35 € (1 ^{er} enfant), 25 € (2 ^{ème} enfant), gratuit (le ou les suivant(s))
2. Frais scolaires facultatifs		
Activité sportive	T-shirt	8 €
Photos		*/-12 € (la pochette) + 3 € (photo de la classe)

Hors mission d'enseignement : tarif des services proposés

1. Repas chauds	4.10 €/par repas
2. Potage	0.50 €
3. Garderie / étude	1,50 € par heure commencée

La facture scolaire vous parviendra de manière trimestrielle.

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi, un échelonnement de paiement pour toute somme facturée dépassant 50 € peut être demandé. Nous sommes à votre écoute, et ce dans la plus grande discrétion. D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.

Catherine Coibion, directrice

Joël Storme, directeur



La rentrée 2022 aura lieu le lundi 29 août 2022.

Pour les P1et P2 à 8h45 (petite cour)

Pour les P3 à 9h30 (petite cour)

Pour les P4 à 9h30 (grande cour)

Pour les P5/P6 à 11h (grande cour)

Veillez à respecter les heures de rentrée.

**Les enfants qui viennent seuls seront accueillis en garderie
dès 7h30 au chalet.**

Rendez-vous dans la cour où vous serez guidés.